

<https://www.pressegauche.org/Je-viens-d-ecouter-samedi-le-23-fevrier-2019>



# Surplus budgétaire et sous-rémunération des salariéEs syndiquéEs au Québec



- Blogues -

Publication date: mardi 26 février 2019

---

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

---

Je viens d'écouter (samedi le 23 février 2019) "Faut pas croire tout ce que l'on dit" à la Première chaîne de Radio-Canada. Il a été question des surplus budgétaires du Gouvernement du Québec. Hélas, parmi les invités, personne n'a mentionné que ces surplus existent aussi en raison de la faible rémunération des salariéEs syndiquéEs des secteurs public et parapublic. La hausse à venir pour 2019 est égale à un famélique 0% + un montant forfaitaire de 250,00\$. Pour ce qui est de la relativité salariale, qui sera accordée à une partie des salariéEs, mentionnons que cette relativité ne correspond pas à une hausse de salaire. Il s'agit plutôt d'une correction qui vise à atténuer la sous-rémunération des salariéEs des secteurs public et parapublic.

Il me semble qu'avec de tels surplus, le Gouvernement du Québec a les moyens de rémunérer les stages, d'éliminer les frais de scolarité à l'université et de redresser les salaires de l'ensemble de son personnel syndiqué (et pas uniquement le salaire de celles et ceux qui sont aux échelons en début de carrière). Qu'en pensez-vous ?

Lors de l'émission « Tout le monde en parle » (dimanche 24 février 2019) Guy Rocher nous rappelait que l'enseignement collégial appartient au niveau d'enseignement supérieur. Je pose les questions suivantes : n'y a-t-il que celles et ceux en début de carrière, avec un baccalauréat ou moins en poche, qui méritent un redressement salarial lors de la prochaine négociation ? Qu'en est-il des titulaires de maîtrise ou de doctorat. Leur diplôme est-il réellement reconnu dans la détermination de leur rémunération ? Que vaut une maîtrise ou un doctorat dans les autres corps d'emploi du gouvernement du Québec ? Qu'en est-il ailleurs au Canada ? Qui se penche sur ces questions, en ce moment, dans les organisations syndicales ?

Yvan Perrier